



COMMISSION DES LIMITES
DU PLATEAU CONTINENTAL

Distr.
GÉNÉRALE

CLCS/1
30 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session
New York, 16-20 juin 1997

Déclaration du Président de la Commission des limites du plateau
continental sur l'état d'avancement des travaux de la Commission

1. La première session de la Commission des limites du plateau continental s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 16 au 20 juin 1997. La Commission a tenu au total neuf séances.
2. Les membres de la Commission ci-après ont participé à la session :
M. Alexandre Tagore Medeiros de Albuquerque, M. Osvaldo Pedro Astiz, M. Lawrence Folajimi Awosika, M. Aly Ibrahim Beltagy, M. Samuel Sona Betah, M. Harald Brekke, M. Galo Carrera Hurtado, M. André C. W. Chan Chim Yuk, M. Peter F. Croker, M. Noel Newton St. Claver Francis, M. Kazuchika Hamuro, M. Karl H. F. Hinz, M. A. Bakar Jaafar, M. Mladen Juracic, M. Yuri Borisovitch Kazmin, M. Iain C. Lamont, M. Wenzheng Lu, M. Chisengu Leo Mdala, M. Yong Ahn Park, M. Daniel Rio et M. Krishna-Swami Ramachandran Srinivasan.
3. La Commission était saisie des documents suivants : ordre du jour provisoire (CLCS/L.1); projet de règlement intérieur de la Commission (SPLOS/CLCS/WP.1); étude établie par le Secrétariat sur les fonctions et besoins scientifiques et techniques de la Commission concernant l'évaluation de la demande d'un État côtier (SPLOS/CLCS/INF/1).
4. La réunion a été ouverte par le représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Hans Corell, Conseiller juridique auprès de l'Organisation des Nations Unies.
5. Dans sa déclaration d'ouverture, M. Corell a suggéré que le règlement intérieur élaboré par le Secrétariat soit examiné par la Commission, qui pourrait l'adopter provisoirement si elle l'approuvait dans son ensemble. Cela permettrait à la Commission d'ajouter au règlement les articles qu'elle jugerait nécessaires avant l'adoption officielle.
6. Il a fait savoir que des préparatifs avaient lieu pour une cérémonie au cours de laquelle les membres de la Commission prononceraient une déclaration solennelle et prêteraient serment. Cet événement serait d'une importance historique : seraient en place désormais les trois institutions prévues par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, à savoir l'Autorité

internationale des fonds marins, le Tribunal international du droit de la mer et la Commission des limites du plateau continental. Le Conseiller juridique a souligné que la Commission n'était pas composée d'États ni de représentants d'États, mais de membres élus à titre personnel en raison de leurs compétences exceptionnelles dans des domaines scientifiques spécifiques.

7. M. Yuri Borisovitch Kazmin (Fédération de Russie) a été élu par acclamation Président de la Commission. À la suite de consultations engagées par le Président, M. Osvaldo Pedro Astiz, M. Lawrence Folajimi Awosika et M. Krishna-Swami Ramachandran Srinivasan ont été élus vice-présidents et M. Peter Croker a été élu rapporteur. Tous les membres du bureau ont été élus pour un mandat de deux ans et demi.

8. La Commission a adopté son ordre du jour provisoire (CLCS/L.1). Elle a également décidé d'examiner en détail le projet de règlement intérieur, établi par le Secrétariat (SPLOS/CLCS/WP.1), dont les articles adoptés sans modification ne seraient pas soumis à une deuxième lecture. Les articles modifiés feraient l'objet d'une seconde lecture avant d'être adoptés. En conséquence, les articles 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 15 à 17, 24 à 30, 32, 35, 37 à 39, 42, 43, 46, 47, 49, 52 et 53 ont été adoptés par la Commission; les articles 1 à 3, 5, 9, 13, 18 à 23, 31, 33, 34, 36, 40, 41, 44, 45, 48, 50, 51, 54 et 55 feront l'objet d'une deuxième lecture à la prochaine session de la Commission.

9. Les projets d'articles relatifs à la confidentialité, qui ne figuraient pas dans le projet initial, ont été adoptés sous réserve des modifications proposées par des membres, puis intégrés au règlement intérieur. Par ailleurs, la Commission a décidé de rédiger une déclaration distincte sur cette question, qui serait signée par chaque membre.

10. Pour ce qui était de dégager les membres de la Commission de toute responsabilité financière résultant de violations des règles de confidentialité, le Président a noté que, selon plusieurs points de vue, il convenait d'élaborer des dispositions conférant l'immunité de juridiction aux membres de la Commission dans l'exercice de leurs fonctions. On pourrait pour cela soit élaborer un protocole sur les privilèges et immunités qui serait adopté par la Réunion des États parties, soit demander aux États côtiers de signer un engagement lorsqu'ils demanderaient l'avis scientifique et technique de la Commission. Aucun consensus ne s'étant dégagé sur cette question, la Commission a décidé de l'examiner plus en détail à sa prochaine session.

11. Bien que la Commission ait tenu des discussions détaillées sur l'article 44 consacré à l'établissement de limites entre États dont les côtes sont adjacentes ou se font face, elle a décidé de ne pas adopter cet article tant qu'une Réunion des États parties n'aurait pas eu la possibilité d'examiner les projets de dispositions élaborés par la Commission sur cette question.

12. La cérémonie au cours de laquelle les membres de la Commission ont prononcé une déclaration solennelle s'est déroulée au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le jeudi 19 juin 1997. Présidée par M. Hans Corell, au nom du Secrétaire général, elle réunissait les représentants des États Membres. Dans la déclaration qu'il a prononcée durant la cérémonie, le Conseiller juridique a fait observer que la Commission était d'une importance cruciale pour l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale et qu'elle jouerait un rôle décisif dans la fixation des limites extérieures du plateau continental des États côtiers au-delà de 200 milles marins. Il a

/...

souhaité bonne chance à tous les membres de la Commission pour l'exécution de leur importante mission.

13. Ayant presque achevé la première étape de l'examen du projet de règlement intérieur, la Commission a décidé qu'à sa prochaine session, elle procéderait à la deuxième lecture du projet ainsi qu'à l'examen des autres questions inscrites à l'ordre du jour : organisation des travaux; modalités de fonctionnement de la Commission; directives pour l'offre de conseils scientifiques et techniques aux États côtiers; autres questions.

14. La Commission a décidé de créer un organe subsidiaire composé de cinq membres pour traiter la question des conseils donnés aux États côtiers. À la suite de consultations entre les membres, M. Aly Ibrahim Beltagy, M. Kazuchika Hamuro, M. Noel Newton St. Claver Francis, M. Karl H. F. Hinz et M. Mladen Juračić ont été élus membres de l'organe subsidiaire et M. Hinz a été élu Président.

15. La Commission a décidé de tenir sa prochaine session du 2 au 12 septembre 1997 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York. Quelques membres ont fait savoir qu'en raison d'autres engagements, ils ne seraient pas disponibles à cette date. D'autres ont estimé qu'ils ne pouvaient s'engager à participer à la prochaine session de la Commission tant que leur gouvernement n'en avait pas examiné les incidences financières.

16. La Commission a également décidé de tenir deux sessions en 1998, l'une au printemps, d'une durée d'une semaine, et l'autre à l'automne, d'une durée de deux semaines.

17. La Commission a en outre décidé de proposer à la Réunion des États parties d'examiner la question de la création d'un fonds qui serait géré par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ce fonds servirait à couvrir les frais de déplacement et d'hébergement des membres de la Commission originaires de pays en développement.

18. Le Président a rendu hommage à tous les membres de la Commission pour la manière franche et ouverte dont ils avaient tenu les débats ainsi que pour leur participation aux travaux constructifs effectués durant la session et pour les progrès considérables accomplis dans l'élaboration du règlement intérieur. La Commission a exprimé ses remerciements à M. Hans Corell et au personnel de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer pour avoir établi les documents de la Commission et prêté leur concours durant la session ainsi qu'à d'autres membres du personnel, notamment les interprètes, qui avaient contribué au service de la première session de la Commission.
